

Assurance

Extrait : Somme assurée pour les emplacements sous hall et en air libre : 3000€ par droit d'inscription avec une franchise de 300€ à l'intérieur et à l'extérieur. Pour un capital complémentaire de 3000€, prime de 25€ (voir article VI règlement particulier).

Assurances ALBINGIA : 4, Plan des Vignes de Paul • 34750 Villeneuve les Maguelones • Tél 06 37 68 74 15

Renseignements salon

Montage : jeudi 23 (stands nus uniquement) et vendredi 24 novembre de 8h à 20h.

Démontage :

Dimanche 26 novembre : de 19h à 21h

Lundi 27 novembre : de 8h à 14h

Ouverture au public

> Samedi 25 novembre de 10h à 20h.

> Dimanche 26 novembre de 10h à 19h.

Défilés

> Samedi 25 et dimanche 26 novembre à 16h (durée 30min).

Ouverture aux exposants pendant le salon : 9h

Tarif entrée

5€ pour les adultes. Payant à partir de 16 ans. Les enfants non accompagnés se verront refuser l'entrée.

Nota : les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du salon.

Nuancier moquettes et cotons grattés



Ecran



Bleu



Chocolat



Noir*

tissu standard



Gris clair



Fuchsia*

moquette standard

* moquette & tissu standard inclus dans le tarif du stand

Votre dossier comprend

* 3 cartes d'exposant (de 4m² à 9 m²)

* 5 cartes d'exposant (de 10m² et 53m²)

* 7 cartes d'exposant (de 54m² et plus)

* 100 invitations

Remise des dossiers

Jusqu'au mercredi 22 novembre à 12h : service comptabilité, 1er étage du Palais des congrès.

A partir du jeudi 23 novembre dès 8h : commissariat exposants, hall d'entrée du Parc des expositions.

Il appartiendra à l'exposant de vérifier l'exactitude du contenu de son dossier. Après remise et signature de réception, aucune réclamation ne pourra être reçue. Les cartes d'accès ne seront remises qu'à réception du solde de la facture.

Service comptabilité : 04 68 68 26 22

Le signataire dûment mandaté et agissant pour le compte de l'exposant direct s'engage par la présente à exposer au **25ème SALON DU MARIAGE**, sous réserve de son acceptation par le Palais des Congrès et des Expositions et déclare avoir pris connaissance du tarif des frais de participation, du règlement particulier de la manifestation ainsi que des règlements de sécurité (disponibles sur demande au Palais des Congrès et des Expositions et sur www.congres-perpignan.com).

Le signataire accepte toutes les clauses et conditions contenues dans les documents énumérés ci-dessus et s'engage à les respecter sans restriction ni réserve d'aucune sorte.

Le bulletin d'inscription ne pourra être pris en considération que s'il nous parvient rempli correctement, daté et signé. Un chèque d'acompte correspondant à 50% du montant TTC de la commande doit nous être envoyé avant le 9 Octobre 2017.

A défaut de réception de l'acompte, dans les délais impartis, le Palais des Congrès et des Expositions se réserve le droit d'attribuer votre emplacement à une autre entreprise.

En cas de désistement 30 jours avant le salon, le montant de l'acompte sera malgré tout dû par l'exposant.

LA PARTICIPATION NE SERA DEFINITIVE QU'APRES REGLEMENT INTEGRAL DU DECOMPTE, avant le 6 novembre 2017.

Nom, prénom

En qualité de

A

Le

**Signature et cachet
(Mention "lu et approuvé")**